

AUTORITÉ TRANSPARENCE
DES MARCHÉS ÉQUITÉ
PUBLICS SAINE CONCURRENCE

## REGISTRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

(2025-10-28)

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-09-26	9478-8791 QUÉBEC INC.	Date du manquement :				
		2024-08-30				
	NEQ: 1178171261	Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.				
		Montant de la SAP: 4 000.00\$				
2025-09-17	BZAM MANAGEMENT INC	Date du manquement :				
	<b>NEQ:</b> 1176151380	2024-10-20				
		Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.				
		Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-04	9268-4737 QUÉBEC INC.	Date du manquement :				
	NEQ: 1168516012	2024-07-22				
		Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.				
		<b>Montant de la SAP :</b> 4 000.00\$				



TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-09-03	<b>TURENNE ENOCK INC. NEQ:</b> 1169169415	Date du manquement :  2024-11-09  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-03	TRUSS LIMITED PARTNERSHIP NEQ: 3373997777	Date du manquement :  2024-10-04  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-03	FLORENCE SANTÉ INC. NEQ: 1178825973	Date du manquement :  2024-10-26  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-09-05	Date de la décision : 2025-10-23	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

2 <u>www.amp.quebec</u>



TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-08-01	<b>GROUPE UDSON INC. NEQ:</b> 1177115129	Date du manquement : 2024-06-15  Article 9 (1) du règlement1, avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-08-01	GROUPE MAGIMA INC. [Anciennement, GROUPE INFOPRESSE INC.] NEQ: 1170989462	Date du manquement :  2025-04-10  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-08-19	Date de la décision : 2025-10-15	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-31	9411-0863 QUÉBEC INC. NEQ: 1175119842	Date du manquement : 2024-07-10  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-08-29	Date de la décision : 2025-09-25	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	



TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-07-31	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC NEQ: 1168767581	Date du manquement : 2024-08-23 Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-30	9352-9345 QUÉBEC INC. NEQ: 1172410558	Date du manquement : 2024-08-19  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-30	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA GP NEQ: 3348971592	Date du manquement : 2024-10-08  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP : 4 000.00\$				



TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-06-30	SÉCURITÉ, PROTECTION ET INVESTIGATION CANADA INC. NEQ: 1175645135	Date du manquement : 2025-04-28  Article 9 (2) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de transmettre les documents/renseignements exigés.  Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-07-28			
2025-04-11	TOMO CONCORDE 2010 INC. 1875, RUE MAURICE-GAUVIN BUR. 103 LAVAL (QC) H7S 2M5 NEQ: 1166387010	Date du manquement: 14 septembre 2023  Article 6 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise.  Montant de la SAP: 7 000.00\$	Date de la demande : 11 mai 2025	Date de la décision : 28 juillet 2025	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est confirmée.	



TRANSPARENCE ÉQUITÉ Saine concurrence

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-03-06	9475-2912 QUÉBEC INC. 10660 av. Oscar Montréal (Québec) H1H 5J9 NEQ: 1178011202	Date du manquement: 2024-06-08  Article 9 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.  Montant de la SAP: 4 000.00\$				
2023-09-28	4067614 CANADA INC. 450 boul. Sainte-Anne Joliette (Québec) J6E 4Z9 Canada NEQ: 1160885514	Date du manquement : 2023-08-14  Article 6 (1) du règlement <sup>1</sup> , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise.  Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande :  27 octobre 2023	Date de la décision : 12 janvier 2024	Décision rendue :  La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement déterminant les droits exigibles des entreprises pour l'application du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics relatif à l'intégrité des entreprises ainsi que les montants des sanctions administratives pécuniaires pouvant être imposées par l'Autorité des marchés publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 7.1.1.